



GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU

MINISTÉRIO DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)
GABINETE DO DIRETOR NACIONAL

À Sua Excelência
Senhor Presidente do Comité da
Implementação do Artigo 5º da
Convenção de OTTAWA

Suíça,

N/Ref. 72/GDN/CAAMI/2024.

Bissau, 02 de Agosto de 2024.

Assunto: Nota de acompanhamento.

Excelência,

O Centro Nacional de Coordenação da Ação Anti Minas (CAAMI), vem pela presente informar a Vossa Excelência de que está em anexo as respostas das 25 questões enviadas pelo comité do Artigo 5º da Convenção a Guiné-Bissau.

Sem mais assunto de momento, queira Senhor Presidente, aceitar a nossa mais elevada consideração de sempre.

Diretor Nacional

Nautan Mancaba



Contato: 956167942 / 966660561
E-mail: caami1792001@gmail.com

Rua 12 (Ex – DBI) Zona Industrial de Bolola-CP-10 Bissau,



**GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU**

**MINISTÉRIO DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)
GABINETE DO DIRETOR NACIONAL**

LES RÉPONSES SONT EN BLEU DES 25 QUESTIONS DE COMITE

1. La Guinée-Bissau a indiqué qu'en 2023, elle a mis en œuvre les activités suivantes, i) l'acquisition d'équipements informatiques pour soutenir la création d'un nouveau système de gestion de l'information, ii) la collecte de fonds pour la période de 2024.

R: i) Il est vrai que la Guinée-Bissau a acquis du matériel informatique pour appuyer la création d'un nouveau système de gestion de l'information, mais malheureusement cela ne suffit pas en raison de la limitation des fonds partiels qui ont été donnés à la Guinée-Bissau par les Pays-Bas et la Norvège. Cependant, le CAAMI n'a pas encore été en mesure d'assurer le recrutement de personnel qualifié en mesure de déployer et assurer la gestion d'un système de gestion de l'information.

ii) Levée de fonds pour la période 2024. À ce jour, cela n'a pas été possible, mais des contacts sont en cours par l'intermédiaire du gouvernement de la Guinée-Bissau.

2. La commission a noté que les informations fournies par la Guinée-Bissau sur l'état d'avancement de la mise en œuvre permettaient une certaine comparabilité avec celles fournies dans sa demande de prolongation jusqu'en 2022. Le Comité s'est félicité de l'utilisation du Guide d'établissement des rapports par la Guinée-Bissau. (Mesure #8)

Bien que la mise en œuvre n'ait pas commencé comme prévu, je partage la disponibilité partielle et tardive des fonds donnés par les pays susmentionnés. L'exécution des activités a commencé à la fin du premier trimestre 2024, telles que l'EREE, la recherche non technique, la recherche technique, les tâches ponctuelles et le BAC dans certains domaines.

3. Le Plan d'action d'Oslo demande en outre aux États de rendre compte d'une manière compatible avec les normes internationales de dépollution, en fournissant des informations sur les progrès accomplis conformément à la méthodologie utilisée pour la libération des terres (c'est-à-dire annulées par le biais d'une enquête non technique, réduites par le biais d'une enquête technique ou déboisées par le biais d'une autorisation. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau n'avait pas fourni d'informations sur les efforts qu'elle avait déployés pour mettre en œuvre la loi à cet égard et souhaiterait obtenir des informations complémentaires (Acção #22).

Selon les informations fournies par le MAG sur la recherche non technique, 70 tabancas ont été recensés dans la région de Cacheu et Oio, 36 à Cacheu et 34 à Oio. Au sein des villages étudiés, des soupçons de contamination par des mines antipersonnel sont suspectés dans 3 villages de la région d'Oio et 4 dans la région de Cacheu. Et ayant réalisé 2 tâches spécifiques dans le secteur de São Domingos, région de Cacheu et 5 dans le secteur de Farim dans la région d'Oio.

I Clarté concernant le défi restant (Mesure #18, #22 du POSA)

Le Comité a noté que la Guinée-Bissau avait apporté des éclaircissements sur le défi qu'elle restait à relever (Action #18). La Guinée-Bissau a signalé qu'il restait 52 zones minées, dont 9 zones dangereuses confirmées (CHA) de 1 093 840 mètres carrés situées dans 5 régions, et 43 zones de danger soupçonné (SHA) de taille inconnue situées dans 6 régions. La Guinée-Bissau a également signalé la présence de 28 missions « ponctuelles » de neutralisation des explosifs et munitions. (Acção #22)

Conformément aux préoccupations soulevées à ce stade, les travaux de l'étude non technique ont commencé au premier trimestre de cette année, ce qui a abouti à la confirmation de 2 des 9 contaminations confirmées par les mines antipersonnel, 7 sont en cours d'enquête afin de reconfirmer les données résultant de ces activités menées, indépendamment des 43 suspects.

4. Le Comité se félicite que la Guinée-Bissau rende compte de ses difficultés restantes d'une manière conforme à l'IMAS, en fournissant des informations ventilées par zones de danger suspecté et zones dangereuses confirmées. (Acção #22).

Cette préoccupation a été évoquée au point 3 du présent document. ■

5. L'OEF demande aux États qui ne l'ont pas encore fait d'identifier le périmètre précis des zones minées, dans la mesure du possible, et d'établir des bases de référence précises et fondées sur des preuves de contamination sur la base d'informations recueillies auprès de toutes les sources pertinentes, au plus tard lors de la dix-neuvième Réunion des États parties en 2021. Le Comité a rappelé que la Guinée-Bissau avait rendu compte des résultats de l'évaluation des zones minées et que ces évaluations s'inscrivaient dans le cadre des efforts déployés par la Guinée-Bissau pour déterminer le périmètre précis des zones minées, dans la mesure du possible, afin d'établir une base de référence précise et fondée sur des données factuelles en matière de contamination. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau était toujours en train d'identifier le périmètre précis des zones minées et souhaiterait recevoir une mise à jour sur ces efforts. (Mesure #18) Faites une déclaration claire sur les zones contaminées et le nombre de mètres carrés, types de preuves trouvées lors des recherches non techniques effectuées.

Selon les résultats des zones minées, résultant des enquêtes en question, où 55 662 m² du village d'Imbai-baila sont contaminés par des mines antipersonnel. Ces données sont

fournies par l'ONG HUMAID en partenariat avec MAG INTERNATIONAL. Le village sur lequel les équipes travaillent encore n'est pas terminé donc nous n'avons pas d'éléments complets à partager.

6. L'OEP appelle les États à rendre compte des efforts déployés pour établir leur niveau de référence par le biais de consultations inclusives avec les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau n'avait pas fourni d'informations sur les efforts qu'elle avait déployés pour mettre en œuvre la loi à cet égard et souhaiterait obtenir des informations complémentaires.

II. Plans nationaux de déminage et de déminage (Acções OAP #1, #2, #3, #19, #20, #26)

Élaborer des stratégies et des plans de travail nationaux sur une base empirique et en indiquant les coûts et dans le respect des délais, afin de se conformer et de mettre en œuvre le plus rapidement possible les obligations découlant de la Convention. Acção #2

Les travaux sont en cours, nous n'avons pas assez d'éléments pour préparer facilement les instruments cités ci-dessus. D'autre part, les fonds sont très limités, ce qui rend difficile pour nous de mener des recherches non techniques et techniques afin de nous confirmer à nos obligations en vertu de la Convention.

A ce jour, le CNDH qui est l'autorité du mine action n'a pas initié de développement de stratégie nationale. Le CAAMI poursuit ses efforts de plaidoyer national afin de doter la Guinée Bissau des instruments légaux devant lui permettre d'atteindre ses obligations vis-à-vis de la convention.

8. Élaborer des plans de travail nationaux fondés sur des données factuelles et des indications sur les coûts, y compris des projections sur le nombre de zones et l'étendue des zones minées à traiter chaque année pour s'y conformer le plus rapidement possible... Acção #19.

Pratiquement la Guinée-Bissau, a commencé les travaux de recherche non techniques au premier trimestre 2024, nous n'avons donc pas assez de données pour préparer un plan d'action national à travers les preuves trouvées sur les terrains, pour nous permettre d'indiquer les coûts et parmi d'autres informations pertinentes pour notre demande de prolongation de 3 ans.

1. 9. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau, dans sa demande de prolongation jusqu'en 2024 soumise à la cinquième Conférence d'examen, a indiqué des mises à jour annuelles de ses plans de travail nationaux sur la base de nouvelles données et de rapports sur les jalons ajustés, y compris un plan de travail détaillé pour la période visée par la

demande, y compris un tableau indiquant les principaux objectifs, y compris les recherches non techniques à mener à bien au cours de la période 2024-2026 (Acção #20).

Nonobstant les efforts qui sont consentis, tout cela dépendra des ressources qui seront allouées au CAAMI et aux opérateurs, en temps opportun afin de pouvoir réaliser son plan présenté aux États parties dans la demande de prolongation déposée en avril dernier.

D'autre part, nous tenons à souligner que la recherche non technique sera achevée en 2026, et non au cours de la période 2024-2025 comme cela a été mentionné dans l'un des paragraphes de cette demande de prolongation de 3 ans.

2. O L'OEF demande aux États de rendre compte des engagements financiers nationaux pris pour la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la Convention. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau n'avait pas fourni d'informations sur les efforts qu'elle avait déployés pour mettre en œuvre la loi à cet égard et souhaiterait obtenir des informations complémentaires. (Acção #1)

3. Le gouvernement s'engage à faire tout ce qui est nécessaire pour promouvoir tous les moyens nécessaires à la meilleure conduite du processus d'identification, d'enlèvement et de destruction de toutes les mines antipersonnel, disséminées sur l'ensemble du territoire national. Il prendra également des mesures pour mobiliser des fonds pour la mise en œuvre du plan présenté en vue de réaliser ce qui a été promis aux États parties à la Convention et indiqué ci-dessus.

4. L'OEP appelle les États à faire preuve d'un niveau élevé d'appropriation nationale, notamment en intégrant les activités de mise en œuvre de la Convention dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans d'intervention humanitaire. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau n'avait pas fourni d'informations sur les efforts qu'elle avait déployés pour mettre en œuvre la loi à cet égard et souhaiterait obtenir des informations complémentaires. (Acção #1)

Le gouvernement s'est engagé, lors de la dernière réunion intersessions, à faire tout ce qui est nécessaire pour promouvoir tous les moyens nécessaires à une meilleure conduite du processus ou au respect de la Convention sur les mines antipersonnel. L'intégration des activités de mise en œuvre de la Convention dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans d'intervention humanitaire devrait être assurée par le gouvernement et approuvé par l'Assemblée populaire nationale, promulgué par Son Excellence le Président de la République et publié au journal officiel, conformément à notre Constitution de la République.

12. L'OEP appelle les États à renforcer les partenariats et les réponses intégrées entre la communauté de la lutte antimines et les communautés concernées de l'aide humanitaire, de

la consolidation de la paix, du développement et des droits de l'homme, en gardant à l'esprit le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau n'avait pas fourni d'informations sur les efforts qu'elle avait déployés pour mettre en œuvre la loi à cet égard et souhaiterait obtenir des informations complémentaires. (Acção #6)

Le gouvernement de la Guinée-Bissau travaille depuis 2023, après avoir réactivé le Conseil national de déminage humanitaire, au renforcement des partenariats et à l'intégration des réponses entre les communautés de l'action antimines et les communautés concernées dans les domaines de la consolidation de la paix, de l'humanitaire et du respect des droits humains, par le biais du Mouvement national de la société civile, pour la paix, la démocratie et le développement, en référence au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. L'OEP appelle les États à veiller à ce que les différents besoins et perspectives des femmes, des filles, des garçons et des hommes soient pris en compte et à éclairer tous les domaines de la mise en œuvre de la Convention et des programmes d'action antimines. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau n'avait pas fourni d'informations sur les efforts qu'elle avait déployés pour mettre en œuvre la loi à cet égard et souhaiterait obtenir des informations complémentaires. (Acção #3)

Le pays continue de s'efforcer de faire en sorte que les différents besoins et perspectives des femmes, des filles, des garçons et des hommes soient pris en compte dans le programme de lutte antimines, dans le but de parvenir à une approche inclusive. Des efforts considérables ont été déployés pour éliminer les obstacles à une participation pleine, égale et équilibrée entre les sexes aux activités de lutte contre les mines, ainsi qu'aux réunions de la Convention, où nous représentons toujours 50 % de chacun, c'est-à-dire des femmes et des hommes.

6. 14. L'OEF appelle les États à veiller à ce que les stratégies nationales et les plans de travail pour l'achèvement des travaux prévoient une capacité nationale durable à s'attaquer aux zones minées jusqu'alors inconnues, y compris les zones nouvellement minées découvertes après l'achèvement. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau n'avait pas fourni d'informations actualisées dans son rapport au titre de l'article 7 sur les efforts qu'elle avait déployés pour mettre en œuvre l'action #26 et souhaiterait avoir davantage d'informations à ce sujet. (Acção #26)

Selon la description donnée au point précédent, c'est-à-dire 14, la question d'une capacité nationale durable à s'occuper des zones minées jusqu'alors inconnues, y compris les zones nouvellement découvertes après leur achèvement, sera assurée dans le processus

d'élaboration de la stratégie nationale et du plan de travail, ce qui permettra d'achever les travaux en cours.

D'autre part, il convient de noter que sur les 9 camps à risque précédemment confirmés qui sont en cours de revalidation, 2 ont déjà été confirmés avec une contamination par des mines antipersonnel et les 7 autres sont en cours de travail.

Enfin, afin de s'assurer de la pérennité des actions dans le temps et du développement de capacités nationales, les appuis reçus de la part de la Norvège et des Pays-Bas ont permis la réactivation de l'ONG nationale HUMAID active qui a des capacités, bien que limitées, dans l'ensemble des domaines du déminage humanitaire. L'ONG NADEL initialement spécialisé dans le travail communautaire est actuellement mandatée par l'opérateur MAG pour les activités de liaison communautaire, à savoir EORE et enquêtes non techniques. Ses agents ont été spécifiquement formés à ces activités et sont aujourd'hui déployés de manière autonome, sous supervision du CAAMI et de MAG.

A noter que 3 personnels du CAAMI ont également été recyclés sur les enquêtes non techniques et techniques ainsi que l'EOD, en juin-juillet 2023.

A ce jour la Guinée-Bissau dispose donc de ressources humaines à même de mener des activités de déminage.

4. Mise en œuvre efficace et rapide (actions du POSA #5, #9, #27)

15. La Guinée-Bissau a rendu compte des efforts qu'elle déploie pour tenir à jour les normes nationales de lutte antimines, y compris l'élaboration de normes nationales de lutte antimines sur la gestion de l'information sur les risques liés aux mines et l'éducation. (Acção #5)

La Guinée-Bissau a élaboré 13 normes nationales d'action antimines, à savoir : Glossaire, Libération des terres, Enquête non technique, Enquête technique, Déminage des zones de combat, Marquage et signalisation, Enquête sur les accidents de la lutte antimines, Gestion de l'information, Sensibilisation aux risques liés aux mines, Gestion de la qualité et Accréditation. Ces normes ont été validées lors de la dernière réunion du Conseil national du déminage humanitaire en juillet et cette année.

16. La Guinée-Bissau a rendu compte des efforts qu'elle avait déployés pour mettre en place et tenir à jour un système national de gestion de l'information, y compris des ateliers et l'élaboration de formulaires de collecte de données fondés sur les normes internationales de l'action antimines et fondés sur le contexte national. (Acção #9)

La Guinée-Bissau a fait d'énormes efforts pour mettre en place et maintenir un système national de gestion de l'information efficace, malheureusement à ce jour notre système ne fonctionne pas en raison de la rareté des moyens financiers et humains qui lui permet d'être

fonctionnel et parce que c'est l'une de nos priorités pour le bon fonctionnement de la CAAMI. 7 formulaires d'action antimines ont été élaborés, à savoir EREE, Etude non technique, Enquête technique, Accident, Victimes de mines, Zone dangereuse, Formulaire de progrès, Formulaire fin.

16. La Guinée-Bissau a fait état des efforts qu'elle déploie pour prendre des mesures appropriées pour améliorer l'efficacité et l'efficience, notamment en ce qui concerne la mise au point d'outils de collecte de données à l'appui des activités de recherche et d'éducation sur les risques liés aux mines, et souhaiterait recevoir davantage d'informations sur les efforts déployés par la Guinée-Bissau à cet égard. (Acção #27)

Comme il est mentionné ci-dessus, des outils de collecte d'information ont été élaborés pour améliorer l'efficacité et l'efficience du processus de recherche et de clarification des champs contaminés. En tant que forme de recherche non technique, de recherche technique et de clarification. Il est dans notre intérêt de procéder à l'échange de moyens technologiques innovants avec les pays frères de la Convention, en particulier le Sénégal, bien que nous ne disposions pas des moyens mentionnés ci-dessus.

V. Actions selon les plans dans les demandes d'extension et décisions à leur sujet

17. Lors de l'examen de la demande de la Guinée-Bissau d'une prolongation jusqu'en 2022, la vingtième Réunion des États parties (20MSP) a demandé à la Guinée-Bissau de fournir des informations actualisées sur un certain nombre de questions. Le Comité accueille avec satisfaction les informations fournies par la Guinée-Bissau sur:

- Des informations sur les progrès accomplis par la CAAMI en matière de renforcement des capacités, y compris la mise en place d'un système de gestion de l'information, l'élaboration de normes nationales de lutte antimines conformément à l'IMAS et les préparatifs des activités de recherche et de déminage ;

Les capacités de l'équipe technique de la CAAMI, de l'ONG HUMAID ont été renforcées afin de répondre aux besoins du programme de déminage humanitaire dans le pays. 13 normes nationales ont été élaborées conformément à l'IMAS, et des activités de recherche non technique et de recherche technique ont été lancées.

- Mises à jour sur la mise en œuvre des efforts de réduction des risques liés aux mines et d'éducation dans les communautés touchées, y compris des informations sur les méthodologies utilisées, les difficultés rencontrées et les résultats obtenus, avec des informations ventilées par sexe et par âge;

À la fin du premier trimestre de cette année, l'éducation sur les risques des engins explosifs a commencé, à la radio, sur les réseaux sociaux ainsi que dans les communautés touchées par les mines antipersonnel.

Y Efforts de mobilisation des ressources, financements extérieurs reçus et ressources mises à disposition par le Gouvernement de la Guinée-Bissau pour appuyer les efforts de mise en œuvre;

Le gouvernement de la Guinée-Bissau poursuit ses efforts pour mobiliser des ressources intérieures et extérieures, bien que nous ayons encore un signe d'espoir de la part des donateurs.

18. O Le Comité souhaiterait recevoir une mise à jour de la Guinée-Bissau sur les décisions suivantes du 20MSP :

19. ÿ Progrès accomplis par rapport aux engagements contenus dans le plan de travail de la Guinée-Bissau et aux résultats des activités d'arpentage et de déminage d'une manière conforme à la Stratégie internationale pour l'élimination des déchets, conformément à la méthode de déminage utilisée (c'est-à-dire annulés à la suite d'une enquête non technique, réduits à la suite d'une enquête technique et libérés à la suite d'une mainlevée);

ÿ Ajustement des jalons, y compris des informations sur le nombre de zones minées et la quantité de zones à traiter manuellement et sur la manière dont les priorités ont été établies;

Il y a 2 villages dont la contamination a été confirmée, à savoir Imbaibaila et Medjo. Ce dernier n'est pas encore terminé, c'est-à-dire que les travaux sont en cours, nous n'avons donc pas de données complètes que nous pouvons partager, à l'exception des 55662 mètres carrés des zones de Mbailaila. Les travaux étant au stade embryonnaire, il n'y a pas assez d'éléments pour préciser les zones à traiter manuellement et pour référencer les priorités.

ÿ L'impact de l'enquête et des résultats de l'enquête et de l'élimination et la manière dont les éclaircissements supplémentaires obtenus pourraient modifier l'évaluation par la Guinée-Bissau du défi de mise en œuvre restant à relever et du calendrier de mise en œuvre;

Bien sûr, les résultats de l'enquête et la libération des terres changeront l'évaluation de la Guinée-Bissau de manière positive car cela permettra de clarifier avec qualité l'infrastructure des communautés affectées, la culture des biens essentiels ainsi que le pâturage sûr dans ces zones.

ÿ Des informations sur la manière dont les efforts de mise en œuvre tiennent compte des différents besoins et perspectives des femmes, des filles, des garçons et des hommes, ainsi que des besoins et des expériences des personnes dans les communautés touchées ; et FALL nous aide...

ÿ Le reste à relever, d'une manière compatible avec les normes IMAS et ventilé par suspicion de zones dangereuses confirmées et de zones dangereuses et de leurs tailles respectives. FALL nous aide...

20. VI. Éducation et réduction des risques liés aux mines (actions du POSA #28-32)

L'OEF appelle les États à rendre compte de l'éducation aux risques liés aux mines et d'autres programmes de réduction des risques dans les rapports établis au titre de l'article 7,

Rua 12 (Ex – DBI) Zona Industrial de Bolola-CP-10 Bissau,

y compris les méthodologies utilisées, les défis rencontrés et les résultats obtenus, avec des informations ventilées par sexe et par âge. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau rendait compte des efforts qu'elle déploie pour former des experts de la liaison communautaire et la gestion de l'information sur l'éducation aux risques, fondée sur les normes nationales de l'action antimines et éclairée par les normes internationales de l'action antimines, a permis la mise en place de 8 bureaux de liaison communautaires et de 2 chefs d'équipe accrédités pour mettre en œuvre des activités de sensibilisation aux risques et la mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence permettant aux membres de la population de signaler des informations sur les accidents et l'emplacement des mines. y compris une campagne de promotion radiophonique pour augmenter la sensibilisation à la hotline. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau ne fournissait pas d'informations à jour sur les difficultés rencontrées et les résultats obtenus, avec des informations ventilées par sexe et par âge, et souhaiterait avoir davantage d'informations à ce sujet. (Mesure #32)

Une ligne verte 190 et des 966586470 alternatifs ont été mis en place pour permettre aux membres de la communauté de signaler les accidents ou l'emplacement des mines antipersonnel et des restes de mines, y compris une campagne de sensibilisation sur les radios, les réseaux sociaux pour sensibiliser aux dangers posés par ces objets.

21. L'OEF appelle les États à intégrer les EMR/R dans les efforts plus larges d'aide humanitaire, de développement, de protection et d'éducation. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau n'avait pas fourni d'informations sur les efforts qu'elle avait déployés pour les mettre en œuvre à cet égard et souhaiterait obtenir des informations complémentaires. (Action #28) Le gouvernement travaille avec des partenaires et des bailleurs de fonds, en particulier l'UNICEF, pour intégrer l'EMR/R dans le cadre d'efforts plus larges d'aide humanitaire, de développement, de protection et d'éducation. L'UNICEF a montré sa volonté de reprendre son partenariat avec le gouvernement pour la mise en œuvre de ce partenariat très important qui permet de prévenir les accidents et les pertes de vies humaines.

22. L'OEF appelle les États à dispenser une éducation à la réduction des risques liés aux mines (SRM/R) et des programmes de réduction des risques liés aux mines adaptés au contexte pour toutes les populations et tous les groupes touchés par les mines. Veiller à ce que ces programmes soient élaborés sur la base d'une évaluation des besoins, qu'ils soient adaptés à la menace qui pèse sur la population, qu'ils tiennent compte du genre, de l'âge, du handicap et qu'ils tiennent compte de la diversité des besoins et des expériences des personnes vivant dans les communautés touchées. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau avait rendu compte des efforts qu'elle déploie pour former du personnel de liaison communautaire et identifier les communautés prioritaires, en tenant compte des aspects liés au genre et à la diversité, ainsi que les groupes à risque. Le Comité souhaiterait obtenir davantage d'informations sur les efforts déployés par la Guinée-Bissau pour faire en sorte

que ces programmes soient élaborés sur la base d'une évaluation des besoins et adaptés à la menace qui pèse sur la population, et souhaiterait obtenir davantage d'informations à ce sujet. (Acção #29)

23. L'OEP appelle les États à donner la priorité aux personnes les plus exposées en liant directement les programmes et les messages d'éducation à la réduction des risques liés aux mines à l'analyse des données disponibles sur les victimes et la contamination, à la compréhension du comportement de la population touchée, à la structure des risques et aux mécanismes de réponse et, si possible, aux mouvements de population anticipés. Le Comité a noté que la Guinée-Bissau avait fait état de ses efforts pour déployer du personnel de liaison communautaire dans les 9 communautés où la présence de dangers a été confirmée, ainsi que dans les 43 zones où une contamination est suspectée. Le Comité souhaiterait obtenir de plus amples informations sur les efforts déployés par la Guinée-Bissau pour comprendre le comportement, les schémas de risque et les mécanismes d'intervention de la population touchée et, si possible, les mouvements de population attendus, et j'aimerais avoir plus d'informations à ce sujet. (Mesure #30) FALL nous aide...

24. 24. La Guinée-Bissau a rendu compte des efforts qu'elle déploie pour renforcer les capacités nationales en matière de programmes d'éducation et de réduction des risques liés aux mines, y compris la formation et l'accréditation du personnel de l'organisation non gouvernementale NADEL et de la CAAMI. Le Comité accueille avec satisfaction la mise à jour de la Guinée-Bissau et souhaiterait recevoir davantage d'informations sur les efforts déployés par la Guinée-Bissau pour assurer l'existence d'une capacité nationale capable de s'adapter à l'évolution des besoins et des contextes, y compris la mise en œuvre de tels programmes aux communautés touchées au cas où des zones minées jusqu'alors inconnues seraient découvertes. (Acção #31)

Avec les efforts en cours par le gouvernement de la Guinée-Bissau pour obtenir des fonds suffisants de la part des partenaires nationaux et internationaux pour le programme national de déminage humanitaire, nous serons en mesure de renforcer et d'assurer l'existence d'une capacité nationale capable de s'adapter aux besoins et aux contextes changeants.

VII. Desafios na implementação (Acção OAP #8)

25. La commission a noté que la Guinée-Bissau a fourni des informations de qualité sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, notamment l'impossibilité de se rendre à nouveau dans les zones minées connues ou suspectées pour des prospectus, et la perte de données avant 2013, et que l'État de Guinée-Bissau n'est pas en mesure de financer son plan de travail pour la période 2024-2027, que la Guinée-Bissau a reçu des contributions

partielles et qu'elle est à la recherche de partenaires supplémentaires pour soutenir les activités de lutte antimines. (Acção #8)

Le gouvernement de la Guinée-Bissau s'est engagé lors de la Rencontre intercessionnelle tenue à Genève, en Suisse, par la voix de Son Excellence le Ministre ayant la CAAMI, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en œuvre le plan d'action approuvé par les États parties en novembre 2022. D'un autre côté Le gouvernement s'efforcera d'inclure le plan de déminage humanitaire et son budget dans le plan national de gouvernance ainsi que dans le budget général de l'État. De même, il s'efforcera de mobiliser les donateurs nationaux et internationaux pour financer les activités de déminage dans le pays, ce qui nous permettra de nous acquitter de nos obligations en vertu de l'article 5 de la Convention.